



Résolution 792 (1983)¹

Agriculture méditerranéenne (Problèmes et perspectives (Bilan de l'Audition parlementaire de Palma de Majorque)

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant les résultats de son Audition parlementaire sur l'agriculture méditerranéenne tenue à Palma de Majorque en mars 1982 et d'autres travaux importants récemment entrepris par l'Assemblée, telle l'étude sur le développement de l'aquaculture ;
2. Consciente des disparités importantes et qui ne font que s'accroître qui existent dans l'agriculture méditerranéenne, en ce qui concerne non seulement la productivité, mais aussi d'autres facteurs, notamment d'ordre social ;
3. Préoccupée par la situation qui règne dans les régions arides, montagneuses et d'accès difficile, ainsi que dans de nombreuses îles méditerranéennes régions dans lesquelles la pénurie de main-d'œuvre, d'investissements, de moyens de transport et de débouchés locaux pour la production agricole est ressentie avec une acuité particulière ;
4. Exprimant son inquiétude devant le processus de destruction de zones forestières dans le bassin méditerranéen à la suite d'incendies et de surexploitation et devant les conséquences de ce processus pour la conservation des sols, le niveau de l'emploi dans les régions rurales, et peut-être, à la longue, le climat lui-même,
5. Demande aux Etats membres de favoriser la modification progressive de la production agricole dans le Nord et le Sud de l'Europe, de manière que la région tout entière puisse tirer un bénéfice maximal de ses avantages relatifs inhérents à la diversité des climats, des sols et autres facteurs de la production ;
6. Invite les Etats membres concernés à envisager, dans le contexte du paragraphe 5 ci-dessus, de prendre notamment des mesures tendant :
 - 6.1. faire en sorte que les Etats membres se répartissent entre eux d'un commun accord, les périodes au cours desquelles ils commercialisent leurs fruits et légumes dans l'Europe du Nord et sur d'autres marchés d'exportation ;
 - 6.2. à faire en sorte que les subventions à la production d'huile d'olive soient surtout accordées aux régions pauvres, et à encourager la production, dans ces régions, de noix et de fruits secs, afin qu'elles diversifient la base de leur production agricole ;
 - 6.3. à développer la production animale dans les régions méditerranéennes arides, en introduisant notamment de nouvelles variétés de fourrage résistantes à la sécheresse ce qui permettrait de réduire la dépendance excessive de cette partie de l'Europe vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux ;
 - 6.4. à développer la production de semences dans les zones méditerranéennes, afin que cette région soit en mesure de réduire ses importations ;

1. Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 1983 (23e séance) (voir [Doc. 5001](#), rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 1983 (23e séance).



7. Rappelle l'importance fondamentale des mesures d'aménagement du territoire et notamment de la création de zones réservées à l'agriculture ;
8. Appuie les efforts visant à étendre l'irrigation dans l'agriculture méditerranéenne, mais met en garde contre les conséquences qu'entraînera, notamment dans de nombreuses îles, une baisse continue du niveau de la nappe phréatique ;
9. Tout en souhaitant renforcer l'agriculture familiale en tant que partie fondamentale de la vie dans les régions concernées, souligne la nécessité d'améliorer la structure des exploitations méditerranéennes qui, actuellement, sont souvent trop petites ou trop dispersées pour permettre une production rationnelle et espère que la Communauté européenne consacrera, à l'avenir, une partie plus importante de ses ressources à cette fin ;
10. Encourage vivement la formation de coopératives dans l'espace méditerranéen, afin d'améliorer la production, la distribution et la commercialisation, et de faciliter la propagation des innovations ;
11. Est favorable à l'utilisation, pour les besoins de l'agriculture méditerranéenne, d'une technologie de pointe empruntée notamment à des domaines tels que la biologie, la prévision météorologique et l'observation du sol, etc., au moyen de la télédétection par satellite ;
12. Lance un appel en faveur d'un programme de prévention d'incendies de forêts et de reboisement à grande échelle dans la région considérée, afin de réduire l'érosion du sol, de faciliter la restauration d'un climat moins aride, et d'offrir d'autres possibilités d'emploi à la population rurale.